

Affaire n°17

à l'ordre du jour

Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurencé LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

**VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS – Subvention exceptionnelle au profit de l'association
Club de Canoë-Kayak de la Rance**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif dinannais, la ville de Dinan attribue chaque année des subventions aux associations lors du vote du budget primitif. Ces aides financières ont vocation à accompagner le fonctionnement des structures associatives ainsi que la mise en œuvre de projets participant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Les demandes de subvention font l'objet d'un examen par les commissions municipales thématiques, conformément aux critères définis dans le guide d'attribution des subventions adopté en juillet 2022.

Ce guide prévoit que « les demandes de soutien à caractère exceptionnel, déposées en dehors de la période habituelle de candidature et dûment justifiées, peuvent faire l'objet d'une instruction et d'une approbation par le Conseil municipal en cours d'année ».

Le Club de Canoë-Kayak de la Rance a pour objet la découverte et la pratique du canoë-kayak ainsi que des disciplines associées. L'association accompagne ses adhérents dans le développement de leurs compétences techniques et de leur aisance sur l'ensemble des supports utilisant une pagaie. Ses activités se déroulent principalement au port de Dinan.

Depuis plusieurs années, le club développe également des actions en faveur du sport-santé, notamment à travers la création d'une section « Dragon Boat », destinée à accueillir des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie chronique. Cette section, qui peut accueillir jusqu'à 20 participantes, est notamment reconnue pour ses bénéfices dans la prévention des récidives du cancer du sein.

En 2026, l'association a porté un **nouveau projet intitulé « Vogalonga »**, consistant en la participation de douze personnes à un marathon de Dragon Boat de 32 kilomètres à travers les canaux de Venise. Parmi les participants figurent notamment cinq personnes ayant été touchées par un cancer du sein ainsi que deux personnes atteintes d'asthme. Cette manifestation s'est déroulée le samedi 24 mai 2026.

Le coût global de ce projet était estimé à 11 022.18 €, comprenant les frais de déplacement, d'hébergement et de location de matériel.

Dans ce cadre, l'association sollicite le soutien exceptionnel de la ville de Dinan à hauteur de 500 € afin de soutenir ce projet de sport-santé.

*

* *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Ville pour l'année 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Services aux habitants et Solidarités du 7 juillet 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Club de Canoë-Kayak de la Rance.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal 2026, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Didier Lechien, the Mayor.